



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2023-165

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDETS-PP / Direction**

32-2023-09-11-00001 - Décision portant subdélégation de gestion au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305 (2 pages) Page 3

## **DDFIP /**

32-2023-09-01-00016 - Décision de délégations spéciales de signature pour la Gestion Publique. Services SFDL, CEPL et Missions Foncières (4 pages) Page 6

DDETS-PP

32-2023-09-11-00001

Décision portant subdélégation de gestion au  
titre de dépenses relevant des programmes 102,  
103 et 305



**Décision portant subdélégation de gestion  
au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305**

n°

- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif aux délégations de gestion dans les services de l'État ;
- VU** le décret n° 2020-150 du 14 août 2020 modifiant le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2023 du Ministre de l'Intérieur et de l'Outer-Mer nommant M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 21 août 2023 ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2021 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Jean-Luc CATANAS, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- VU** l'arrêté du 18 octobre 2022 du Ministre de l'Intérieur et de l'outre-mer nommant Mme Caroline NICOLO, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers à compter du 18 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté n° 32-2021-03-30-00002 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté n° 32-2023-08-23-00002 du 23 août 2023 portant délégation de signature au titre des pouvoirs propres du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités à M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers ;
- VU** l'arrêté n° 32-2023-08-24-00001 du 24 août 2023 du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers portant subdélégation de signature ;
- VU** la convention n° R76-2023-04-19-00008 signée le 19 avril 2023 relative à la délégation de gestion de la DREEST OCCITANIE à la DDETSPP du Gers au titre de dépenses relevant des programmes 102, 103 et 305 ;

**CONSIDÉRANT** l'article 1 alinéa 2 de la convention signée le 19 avril 2023 sus-visée permettant au délégataire de subdéléguer aux agents placés sous son autorité ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers,



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

**Direction**

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAILLARD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers, subdélégation est donnée à :

M. Jean-Luc CATANAS, directeur adjoint ,

Mme Caroline NICOLO, directrice adjointe

Mme Anouk SINGERY, directrice adjointe déléguée Travail-Emploi

à l'effet de signer pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 2 de la convention signée le 19 avril 2023 sus-visée.

**ARTICLE 2** :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 32-2021-06-30-00001 signé le 30 juin 2021.

**ARTICLE 3** :

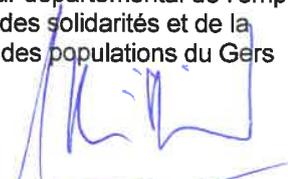
Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le préfet du Gers, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie.

**ARTICLE 4** :

M. le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Fait à AUCH, le 11 septembre 2023

Le directeur départemental de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations du Gers

  
Antoine MAILLARD

DDFIP

32-2023-09-01-00016

Décision de délégations spéciales de signature  
pour la Gestion Publique. Services SFDL, CEPL et  
Missions Foncières

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU GERS  
2, place Jean David  
CS 70352  
32010 AUCH Cedex

## POLE METIERS

### Décision de délégations spéciales de signature pour la GESTION PUBLIQUE

L'administrateur de l'Etat, directeur départemental des finances publiques  
du GERS,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur de l'Etat en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 4 décembre 2015 fixant au 1<sup>er</sup> juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ** dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

#### Décide :

**Article 1** : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à **Mme Dominique MONTAURIOL**, inspectrice principale et à **Mme Claire HERNANDEZ**, inspectrice divisionnaire, adjointes au responsable du pôle métiers, reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante,

### **Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)**

**Mme Clarisse LE COCQ**, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ envoi de documentation relative au SFDL
- ❖ lettres à destination des ordonnateurs en matière de FDL
- ❖ envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ demandes de renseignements et enquêtes relatives au SFDL
- ❖ demandes d'informations ou transmission d'informations à la préfecture ou aux sous-préfectures
- ❖ bordereaux d'envoi.

**Mme Valérie MELLER**, contrôleuse des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ envoi de documentation relative au SFDL
- ❖ envoi d'états statistiques aux ordonnateurs
- ❖ demandes de renseignements et enquêtes relatives au SFDL
- ❖ demandes d'informations ou transmission d'informations à la préfecture ou aux sous-préfectures
- ❖ bordereaux d'envoi.

### **Service Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL)**

**M. Gilles LANGE**, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ comptes de gestion produits par les comptables des Finances publiques
- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organisateur de courses hippiques)
- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la préfecture
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes
- ❖ plans CHD (dépenses et paies)
- ❖ tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, PayFIP...)
- ❖ réponses aux demandes des collectivités et envoi de documentation sur la dématérialisation
- ❖ demandes de renseignements aux comptables, aux conseillers aux décideurs locaux et aux partenaires.

**M. Joachim ZOLDAN**, inspecteur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle des agents du service
- ❖ habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ comptes de gestion produits par les comptables des Finances publiques
- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organisateur de courses hippiques)

- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la préfecture
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes
- ❖ plans CHD (dépenses et paies).

3

**M. Jean-François MOULINIER**, contrôleur des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ visa des comptes annuels et des budgets (organismes de courses hippiques)
- ❖ comptes de gestion
- ❖ demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle
- ❖ accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ bordereaux d'envoi de pièces à la chambre régionale des Comptes.

### **Missions foncières**

**Mme Jennifer FOUMAS**, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ envoi de tous courriers en rapport avec les missions foncières.

**Article 2** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Auch, le 1<sup>er</sup> septembre 2023



